

Editorial

Autor(en): **Nicodet, Marc**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2017)**

Heft 25

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Editorial



Chère lectrice, cher lecteur,

Depuis quelques temps l'Europe voit apparaître dans nombreuses régions (Catalogne, Lombardie, Vénétie, Ecosse pour ne citer que les plus médiatisées) des velléités d'indépendance, des tentatives de s'affranchir de l'Etat central.

En Suisse aussi, notre manière de fonctionner, notre fameux fédéralisme, est régulièrement analysé et remis en question. La 5^e Conférence nationale sur le fédéralisme s'est d'ailleurs déroulée à Montreux à la fin du mois d'octobre, réunissant plus de quatre cents acteurs politiques, académiques et économiques. La question centrale qui y a été débattue était «La Suisse sera-t-elle encore fédéraliste dans 50 ans?». Et après deux jours de discussions où les participants ont examiné les tournants historiques et les mouvements actuels qui influencent l'évolution du fédéralisme, l'avenir du modèle historique à trois niveaux, l'influence des enjeux globaux sur les structures fédéralistes ou encore l'impact du fédéralisme sur la compétitivité économique de la Suisse, la conclusion de leurs débats a été formalisée dans la Déclaration de Montreux, soit: «Le fédéralisme, la force de la Suisse».

Les participants ont donc dans leur très grande majorité relevé les aspects extrêmement positifs du fédéralisme. Et s'il fallait mettre en exergue quelques affirmations de représentants du monde politique, j'en citerai deux: Stéphane Dion, actuel ambassadeur du Canada (l'un des plus grands pays fédéralistes du monde) à Berlin et envoyé spécial auprès de l'Union européenne, hôte d'honneur de la Conférence, a déclaré que le fédéralisme est un projet profondément humain qui «permet de concilier aussi bien l'action commune que la diversité des expériences». Et pour la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga: «S'il n'y a plus de discussion, il n'y a plus de fédéralisme».

L'état de santé du fédéralisme a donc été mesuré pendant deux jours et il a été démontré au final qu'il est bien vivant. Mais aussi qu'il doit évoluer, s'adapter et se repenser en permanence pour résister à l'usure du temps, aux pressions internationales et aux enjeux globaux.

Mais, me direz-vous, quel lien avec nos activités? Eh bien, le système cadastral suisse est un exemple parfait de structure fédéraliste. Et si nous fonctionnons de cette manière depuis plus de 100 ans, nous devons repenser notre manière d'agir au sein de ce cadre institutionnel, pour, nous aussi, nous adapter et pouvoir mieux répondre à l'évolution de la société.

Si le mode de fonctionnement général de la mensuration officielle et du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, soit celui de «tâche commune» (entre cantons et Confédération), n'est pas remise en question par le tout récent rapport de l'Administration fédérale des finances en réponse à la motion «Séparation des tâches entre la Confédération et les cantons» (actuellement en

consultation auprès des cantons), notre mode de gouvernance doit par exemple nous permettre d'être beaucoup plus réactif. Il est indispensable de pouvoir répondre plus rapidement qu'aujourd'hui aux attentes du marché. Et, pour aller dans le sens de ce que disait l'ambassadeur du Canada, profitons mieux des nombreuses expériences réalisées dans les cantons et des multiples compétences développées au proche contact du marché.

Les phénomènes globaux qui bouleversent actuellement notre société et l'économie mondiale, tels que révolution numérique, passage à l'ère du digital incarné par les GAFA (acronyme constitué des actuels géants du web les plus connus, soit Google, Apple, Facebook, Amazon), ubérisation, émergence du Big Data, refonte de nombreux processus avec la technologie des Blockchains ou la mise en œuvre du BIM (Building Information Modelling), nous frappent nous aussi de plein fouet et nous devons y trouver des réponses adéquates. Des pistes de réflexion sont d'ailleurs proposées par le Think Tank «Dimension Cadastre» dans sa dernière publication «Les chemins tout tracés du numérique» (qui est insérée dans ce numéro de cadastre).

Mais s'il reste seul dans son coin, aucun des partenaires actuels du système cadastral suisse ne trouvera d'issue. Et c'est là que les propos de Madame la Conseillère fédérale prennent tout leur sens: discussion et collaboration renforcée sont indispensables pour faire face aux défis qui nous attendent. Et c'est justement pour lancer le dialogue avec les cantons que l'Office fédérale de topographie swisstopo les a invités à une «Journée de la Géoinformation» à fin septembre. La nécessité de renforcer la géoinformation officielle en améliorant la collaboration et en évitant d'effectuer des tâches à double y a été largement reconnue. Tout ceci devant s'inscrire dans une vision stratégique à grande échelle ayant en arrière-plan l'idée de service public. Certaines géodonnées ont en effet un intérêt public prépondérant et doivent rester sous la responsabilité de l'Etat. Ce processus devrait également impliquer les autorités à tous les niveaux (Confédération, cantons, villes et communes) aux côtés des professionnels pour gagner en légitimité aux yeux du monde politique et des citoyens.

Les premières bases de discussion pour la mise en place d'une nouvelle forme de collaboration sont maintenant posées et ces travaux vont constituer l'une des priorités de l'année prochaine. Le défi est passionnant et je suis sûr que tous ensemble, par un dialogue constructif et intense, nous arriverons à mettre en place un mode de gouvernance optimal.

Je vous souhaite enfin, à toutes et tous, ainsi qu'à vos familles et vos proches, de joyeuses Fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2018!

Marc Nicodet, ing. géom. brev.

Responsable du domaine «Géodésie et Direction fédérale des mensurations cadastrales»